HERVÉ MARSEILLE

«AFP : Hervé Marseille (UC) : le droit d'amendement doit rester fondamendal du parlementaire"»

"Nous sommes hostiles au contingentement par groupe", a dit à l'AFP M. Marseille à l'issue de la rencontre, alors que l'exé mesure pour une "plus grande efficacité du processus législatif". "Le droit d'amendement doit demeurer un droit fondamental ajouté.

"Globalement, j'ai dit au Premier ministre que l'on est attaché à l'initiative parlementaire et au droit d'amendement" et qu parlementaires aient des droits renforcés".

"Nous souhaitons le bon aboutissement de la réforme et sommes notamment favorables à toute évolution qui pourrait renforc entre le parlement et l'exécutif. Mais nous serons particulièrement vigilants sur les rédactions finales de chacune des mesure conditions de mise en œuvre", a poursuivi M. Marseille.

Il a aussi rappelé l'attachement des élus centristes au bicamérisme, au maintien du lien fort entre le Sénat et les territoi proportionnelle.

"J'ai souligné notre intention à défendre le droit d'amendement et l'autonomie financière des collectivités, et à renforcer la part financières des collectivités", a-t-il indiqué.

"J'ai aussi dit notre souhait de défendre l'élection des sénateurs au niveau départemental, mais il semble qu'il n'y a pas de s relevé.

Il a ajouté que son groupe était favorable à une baisse de 25% du nombre des parlementaires et à une élection proportion hauteur de 20%. Quant à la limitation des mandats dans le temps, "ce n'est pas un dogme pour nous", a-t-i

COMMUNIQUÉ DE PRESSE